DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

Évolution des économies d'énergie et des coûts du PGEÉ de Gazifère

1. Référence : Pièce B-0187, p. 3.

Préambule :

Évolution des économies d'énergie 2006-2016

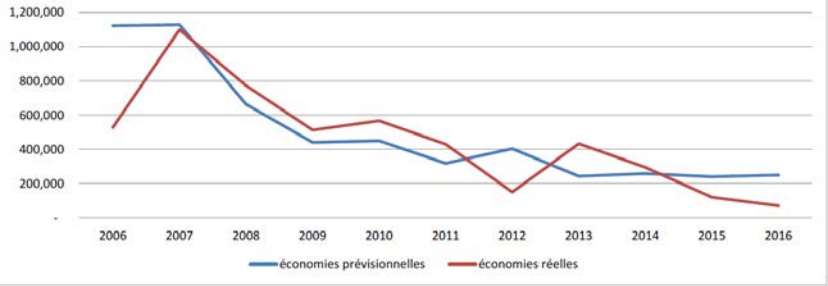

Demande :

1.1 Veuillez présenter dans un tableau les données permettant de produire le graphique de la référence entre les années 2010 à 2016. Veuillez ajouter à ce tableau, le budget prévu, le budget autorisé par la Régie et le coût réel des différents PGEÉ par année. Veuillez calculer le rapport budget prévu/économies d'énergie prévisionnelles, le rapport budget autorisé/économies d'énergie prévisionnelles ainsi que le rapport coût réel/économies réelles.

Réponse 1.1 :

	Economies prévisionnelles (m^3)	Économies réelles (m^3)	Budget prévu ($)	Budget autorisé ($)	Coût réel ($)
2010[1]	450 224	567 139	493 577[2]	469 277	426 101
2011[3]	318 673	431 092	544 067[4]	468 151	344 378
2012[5]	404 506	150 554	484 553[6]	444 553	339 484
2013[7]	243 652	433 764	410 014[8]	338 378	464 641
2014[9]	259 116	295 867	458 228[10]	308 228	453 193
2015[11]	240 435	120 232	563 970[12]	285 213	139 976
2016[13]	250 069	70 795	505 470[14]	341 228	181 934

[1] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2010 sont tirés du dossier R-3758-2011, pièce GI-18, document 1.1.
[2] Dossier R-3692-2009, GI-25, document 1 (révisé le 2009-09-25), page 55.
[3] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2011 sont tirés du dossier R-3793-2012, pièce GI-10, document 1.1.
[4] Dossier R-3724-2010, GI-37, document 1, page 53.
[5] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2012 sont tirés du dossier R-3840-2013, pièce GI-18, document 1.1.
[6] Dossier R-3758-2011, GI-29, document 1, page 50.
[7] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2013 sont tirés du dossier R-3884-2014, pièce GI-10, document 1.1.
[8] Dossier R-3793-2012, GI-19, document 1, page 36.
[9] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2014 sont tirés du dossier R-3924-2015, pièce GI-10, document 2.1.
[10] Dossier R-3840-2013, GI-28, document 1, page 42.
[11] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2015 sont tirés du dossier R-3969-2016, pièce GI-10, document 1.1.
[12] Dossier R-3884-2014, GI-19, document 1 (révisé le 2014-10-20), page 47.
[13] Les économies prévisionnelles et réelles de même que le budget autorisé et le coût réel du PGEÉ 2016 sont tirés du dossier R-4003-2017, pièce GI-10, document 2.1.
[14] Dossier R-3884-2014, GI-19, document 1 (révisé le 2014-10-20), page 53.

	Budget prévu ($)	Économies prévisionnelles (m3)	Ratio coût par m^3
2010	493 577	450 224	1.096
2011	544 067	318 673	1.707
2012	484 553	404 506	1.197
2013	410 014	243 652	1.682
2014	458 228	259 116	1.768
2015	563 970	240 435	2.345
2016	505 470	250 069	2.021

	Budget autorisé ($)	Économies prévisionnelles (m3)	Ratio coût par m^3
2010	469 277	450 224	1.042
2011	468 151	318 673	1.469
2012	444 553	404 506	1.099
2013	338 378	243 652	1.388
2014	308 228	259 116	1.189
2015	285 213	240 435	1.186
2016	341 228	250 069	1.364

	Coût réel	Économies réelles	Ratio coût par m^3
2010	426 101	567 139	0.751
2011	344 378	431 092	0.798
2012	339 484	150 554	2.254
2013	464 641	433 764	1.071
2014	453 193	295 867	1.531
2015	139 976	120 232	1.164
2016	181 934	70 795	2.569

Programmes du PGEÉ 2018

2. Références : (i) Pièce B-0187, p. 4 ;
(ii) Pièce B-0172, p. 68 ;
(iii) Pièce B-0172, p. 71.

Préambule :

(i) Gazifère offre cinq nouveaux programmes comportant un total de 9 nouvelles mesures.

(ii) Projections des programmes du PGEÉ 2018. Cette référence fait état d'un total de huit nouveaux programmes, soit deux dans le marché résidentiel et six dans le marché commercial.

(iii) Résultats des tests économiques du PGEÉ 2018. Cette référence fait état d'un total de huit nouveaux cas types.

Demandes :

2.1 Veuillez énumérer le titre des cinq nouveaux programmes ainsi que le titre des neuf nouvelles mesures de la référence (i).

Réponse 2.1 :

Gazifère propose les cinq nouveaux programmes suivants :

Marché résidentiel :

- **Échangeur d'air avec récupérateur de chaleur**
- **Chauffe-eau sans réservoir à condensation**

Marché commercial :

- **Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière**
- **Équipements de cuisine commerciale**
- **Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation**

Au sein de ces programmes, les mesures suivantes sont proposées d'être offertes à la clientèle de Gazifère :

Marché résidentiel

- **Échangeur d'air avec récupérateur de chaleur**
- **Chauffe-eau sans réservoir à condensation**

Marché commercial

- **Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière**
- **Valve de prérinçage à faible débit**
- **Cuiseurs vapeur**
- **Plaques chauffantes**
- **Lave-vaisselles**
- **Hotte à débit variable**
- **Générateur d'air tempéré à condensation**

L'offre commerciale de Gazifère pour les deux derniers produits nécessite leur installation combinée.

2.2 Veuillez définir ce qui constitue pour le distributeur, un programme, une mesure et un cas type (référence (i) à (iii)).

Réponse 2.2 :

Un programme peut représenter un ensemble de mesures qui bénéficient d'une approche commerciale similaire. Dans le cadre de la proposition de nouvelles mesures offrant des incitatifs prescriptifs, Gazifère propose de rassembler sous un même parapluie les nouvelles mesures s'adressant à un même type de clientèle, soit les cuisines commerciales, pour fin de faciliter la commercialisation de cette offre.

Une mesure d'efficacité énergétique peut prendre la forme d'une technologie ou d'une façon de faire permettant de réduire la consommation d'énergie.

Le cas-type quant à lui est une expression des différents paramètres permettant de réaliser les analyses économiques du PGEÉ. Le cas-type peut représenter une mesure spécifique, ou bien un ensemble de mesures lorsque jugé approprié. Par exemple, dans le cas du programme Appui aux initiatives, le cas-type présenté représente l'ensemble des mesures éligibles pouvant être mis en œuvre par les participants au programme. Une même mesure peut également être déclinée en plusieurs cas-types lorsqu'il est possible de définir précisément les paramètres spécifiques d'une sous-catégorie d'une mesure, comme cela a été fait pour les lave-vaisselle.

2.3 Veuillez apporter des corrections, le cas échéant, aux tableaux 5 à 9 de la pièce des références (ii) et (iii).

Réponse 2.2 :

Aucune correction n'est requise aux tableaux 5 à 9 de la pièce des références (ii) et (iii).

Programmes Étude de faisabilité et Appui aux initiatives

3. Références :
(i) Pièce B-0187, p. 7 à 8 ;
(ii) Pièce B-0192, p. 17;
(iii) Dossier R-3987-2016, pièce A-0095, p. 100 et 103 ;
(iv) Pièce B-0172, p. 36.

Préambule :

(i) « […] *L'analyse du coût unitaire pour le distributeur présenté ici est le ratio des aides financières versées aux participants sur la valeur actuelle nette des volumes économisés sur la durée de vie des mesures, après avoir tenu compte des taux de distorsion.*

[…] *Ces données sont basées sur une aide financière de 0,50$/m³.*

Volet	Coût Unitaire ($/m³)	Coût évité ($/m³)	Ratio
Aide à l'implantation	0,060	0,2792	0,214
Optimisation énergétique	0,043	0,2792	0,156

La proposition de Gazifère d'accroître les aides financières pour le programme Appui aux Initiatives vise tout d'abord à accroître la participation au programme, et également à diminuer ou éliminer l'impact négatif pour les participants des modifications proposées quant au calcul des surcoûts comparativement à une base de référence.

La décision de la Régie […] [dans laquelle elle accorde une aide financière unitaire de 0,3 $/m³ économisé à Gaz Métro] *s'inscrit principalement dans l'analyse de l'évolution des programmes de Gaz Métro, notamment en ce qui a trait à la progression des aides financières et de la satisfaction de la clientèle mesurée lors des évaluations de programmes en 2008 et 2016.*

[…] *Le rehaussement marqué des aides financières permettrait d'atteindre cet objectif* [augmenter la participation au programme] *à un coût faible pour le distributeur comparativement à ses coûts évités.* » [nous soulignons]

(ii) « […] *Pour appuyer sa proposition de hausser l'aide financière du programme Appui aux Initiatives à 0,50$/m³, Gazifère s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation de programme PE208 de Gaz Métro. Malgré la décision de la Régie de limiter cette hausse à 0,30$/m³ dans le cadre du dossier susmentionné de Gaz Métro, les éléments constatés, à savoir le niveau faible des aides financières de Gazifère par rapport à d'autres distributeurs pour des programmes équivalents ainsi que l'impact positif sur la participation, demeurent valables. Afin de soutenir la demande pour ce programme ainsi que pour pallier aux coûts additionnels requis pour la préparation des demandes d'aide financière, Gazifère maintient donc sa demande de rehausser l'aide financière à 0,50$/m³.*

Notons qu'une aide financière de 0,50$/m³ représente pour Gazifère des coûts unitaires de 0,0476 $/m³ et 0,0702 $/m³ respectivement pour les volets Optimisation Énergétique et Aide à l'implantation comparativement à des coûts évités de 0,2792 $/m³. » [nous soulignons]

(iii) « *[339] Gaz Métro propose une hausse de l'aide financière unitaire plus importante pour le programme PE208 que celle proposée pour les programmes PE218 et PE219, considérant notamment le niveau de satisfaction des ingénieurs sondés lors de la dernière évaluation du programme PE208, qui était de 5,3 sur 10. Elle soumet que l'aide financière unitaire allant jusqu'à 0,50 $/m3 permet d'effectuer un rattrapage historique et d'améliorer la calibration, tout en étant simple d'application1.*

[340] Gaz Métro mentionne qu'au cours de la période 2012-2015, l'aide financière du programme PE208 a été limitée dans 67 % des cas par le critère d'aide financière unitaire, dans 30 % des cas par le critère d'aide maximale établi à 25 000 $, et dans 3 % des cas par les critères 50 % des coûts d'investissement ou PRI minimale.

[…]

[354] […] *la Régie constate que la valeur de l'aide unitaire maximale* […] *de 0,30 $/m³ économisé* [demandée pour les programmes PE208, PE218 et PE219] *se compare à l'aide financière maximale offerte par d'autres distributeurs canadiens.*

(iv) « […] *Gazifère propose de modifier les dépenses admissibles au programme pour les limiter aux surcoûts comparativement à une base de référence représentant les pratiques actuelles de l'industrie.* »

Demandes :

3.1 Veuillez préciser si les coûts unitaires des mesures des deux volets du programme *Appui aux initiatives* sont ceux de la référence (i) (0,060 $/m³ et 0,043 $/m³ respectivement pour les volets Aide à l'implantation et Optimisation Énergétique) ou ceux de la référence (ii) (0,0702 $/m³ et 0,0476 $/m³ respectivement Aide à l'implantation et Optimisation Énergétique).

Réponse 3.1 :

Les coûts unitaires présentés à la référence (ii) représentent les coûts unitaires nets en tenant compte de l'ensemble des coûts pour la mesure, soit l'aide financière ainsi que les autres frais. Les coûts unitaires présentés à la référence (i) incluent uniquement les aides financières.

3.2 Compte tenu que l'évaluateur des programmes d'encouragement à l'implantation de Gaz Métro (PE208, PE218 et PE219), n'établissait pas, dans son rapport d'évaluation, le montant d'aide financière unitaire que Gaz Métro a demandé dans le cadre du dossier tarifaire R-3970-2016, soit 0,50 $/m³ économisé (référence (ii)) et en tenant compte des constats de la référence (iii), veuillez présenter la méthodologie de calibration suivie par Gazifère afin d'établir une aide financière unitaire de 0,50 $/m³ économisé pour les deux volets du programme *Appui aux initiatives*. Veuillez considérer, dans votre réponse, le fait que l'aide financière proposée par Gazifère soit 67 % supérieure à l'aide financière unitaire maximale accordée à Gaz Métro pour ses programmes.

Réponse 3.2 :

L'aide financière retenue par Gazifère s'appuie sur les éléments suivants :

- **Le désir de Gazifère de stimuler fortement la demande pour le programme Appui aux initiatives afin d'accroître les économies d'énergie réalisées par l'entremise de son PGEÉ;**
- **Les informations fournies par les ingénieurs sondés dans l'évaluation des programmes PE208, PE218 et PE219 de Gaz Métro, soulignant l'impact favorable qu'un accroissement de l'aide financière peut avoir sur le volume de participants ainsi que sur la profondeur des projets soutenus;**
- **Le balisage des aides financières pour des programmes similaires réalisées par Gaz Métro : Gazifère a souhaité s'inspirer des chefs de file en la matière;**
- **L'ajout de l'obligation de documenter les coûts incrémentaux par rapport à une base de référence, obligation qui entraînera des frais additionnels pour les participants;**
- **Et finalement, l'analyse que le coût unitaire résultant d'un accroissement de l'aide financière se compare très favorablement aux coûts évités de Gazifère.**

Si une aide financière doit être calibrée, cela doit se faire en fonction des objectifs recherchés. Dans le cas précis de ce programme, l'objectif de l'accroissement de l'aide financière vise tout d'abord à stimuler fortement la réalisation de projets permettant de générer des économies d'énergie, et cela nécessite un accroissement marqué de l'aide financière plutôt qu'un réajustement basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

3.3 Veuillez déposer une réévaluation des prévisions monétaires, d'économie d'énergie et de rentabilité, pour les deux volets du programme *Appui aux initiatives*, en considérant une aide financière unitaire de 0,30 $/m^3 économisé.

Réponse 3.3 :

Une aide financière de 0,30 $/m^3 économisé diminuerait de moitié la participation au programme.

Les prévisions monétaires, d'économie d'énergie et de rentabilité des deux volets du programme sont présentées dans les tableaux ci-après.

	Optimisation Énergétique	Aide à l'implantation
Nombre de participants	2	2
Bénéfices totaux - durée de vie ($)	250,441	111,271
Bénéfices gaz ($)	250,441	111,271
Bénéfices électricité ($)	0	0
Bénéfices eau ($)	0	0
Économies annuelles de gaz naturel (m3)	56,942	35,650

Aides financières totales ($)	23,401	14,260
Autres frais ($)	3,675	4,200
TCTR - gaz ($)	50,559	58,472
Ratio TCTR - gaz	1.25	2.11
TCTR - total ($)	50,559	58,472
Ratio TCTR - total	1.25	2.11
TNT ($)	(68,115)	(34,126)
Ratio TNT	0.79	0.77
TCTR + TNT ($)	(17,556)	24,345

3.4 Veuillez confirmer que la PRI (période de retour sur l'investissement) des projets sera calculée à partir des surcoûts et non des coûts des mesures comme c'est le cas présentement. Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer (référence (iv)).

Réponse 3.4 :

Nous confirmons qu'à compter du PGEÉ2018, Gazifère demandera que la PRI soit calculée à partir des surcoûts et non des coûts des mesures.

Programme Aérothermes à condensation

4. Références : (i) Pièce B-0172, p. 43 ;
(ii) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE225 – Aérotherme à condensation*, p. 24;
(iii) Pièce B-0172, p. 67 à 71.

Préambule :

(i) «[…] *Paramètres du cas-type* [du programme Aérothermes à condensation de Gazifère]

Économies unitaires			Distorsion (%)	Coût incrémental ($)	Contribution participant ($)	Aide financière ($)	Autres frais ($)	Durée de vie (an)
m^3 gaz naturel	kWh électricité	L eau						
1 069	n/a	n/a	0	2 575	875	1 700	100	20
Réf. 1			**Réf. 1**	**Réf. 1**	**Réf. 2**	**Réf. 1**	**Réf. 3**	**Réf. 1**

[…]

RÉFÉRENCES
1- Gaz Métro, Évaluation du programme PE225 – Aérotherme à condensation, 14 décembre 2016, page 19. »

(ii) Tableau 9 : Comparaison des paramètres révisés au cours de l'évaluation à ceux du plus récent suivi interne de Gaz Métro pour le programme PE225 – *Aérotherme à condensation*.

Paramètres évalués	Suivi interne 2016-2017	Résultats de l'évaluation
Efficacité de référence (%)	80	80
Efficacité des aérothermes installés (%)	90	92
Heures de fonctionnement (h/an)	1 200	1 218
Gain unitaire (m^3/appareil)	650	1 068
Taux d'opportunisme (%)	0	22
Taux d'entraînement (%)	0	4
Bénévolat (m^3)	4 673	4 673
Durée de vie (année)	20	18
Coût incrémental ($)	2 575	3 000
TCTR ($)	**958**	**64 258**
TCTR (ratio)	**1,00**	**1,26**

(iii) Section 4, Résultats du PGEÉ 2018 de Gazière, Tableaux 5 à 9.

Demande :

4.1 À l'image des économies unitaires et de l'aide financière, veuillez confirmer que le taux de distorsion, le coût incrémental ainsi que la durée de vie présentés à la référence (i), proviennent de la plus récente évaluation du programme PE225 de Gaz Métro à la référence (ii). Si c'est le cas, veuillez corriger et redéposer les pièces à la référence (iii) afin de tenir compte du taux d'opportunisme de 22 %, du coût incrémental de 3 000 $ ainsi que la durée de vie de 18 ans, révisés par l'évaluateur de Gaz Métro à la référence (ii).

Réponse 4.1 :

Le taux de distorsion, le coût incrémental ainsi que la durée de vie utilisés pour le programme Aérotherme à condensation dans le PGEÉ 2018 de Gazifère provenaient du suivi interne de Gaz Métro, et ne reflétaient pas les valeurs révisées par l'évaluateur de Gaz Métro.

Le taux de distorsion, le coût incrémental et la durée de vie ont été ajustés pour tenir compte des résultats de la plus récente évaluation du programme PE225 de Gaz Métro, tel que présenté dans le tableau suivant :

PARAMÈTRES DU CAS-TYPE [du programme Aérothermes à condensation de Gazifère]

Économies unitaires			Distorsion (%)	Coût incrémental ($)	Contribution participant ($)	Aide financière ($)	Autres frais ($)	Durée de vie (an)
m^3 gaz naturel	kWh électricité	L eau						
1 069	n/a	n/a	22	3 000	1 300	1 700	100	18

Les tableaux 5 à 9 de la pièce GI-19, document 2, ont été mis à jour avec ces nouveaux paramètres.

Programme Chauffe-eau sans réservoir à condensation

5. Références :

(i) Pièce B-0172, p. 29 ;
(ii) Pièce B-0172, p. 30 à 31 ;
(iii) Pièce B-0172, p. 45 ;
(iv) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE113* – *Chauffe-eau sans réservoir*, p. 36;
(v) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE123* – *Combo sans réservoir à condensation*, p. 21;
(vi) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE113* – *Chauffe-eau sans réservoir*, p. 31;
(vii) Suivi administratif 2017 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, évaluation du programme *PE113* – *Chauffe-eau sans réservoir*, p. 7.

Préambule :

(i)

Mesure	Chauffe-eau sans réservoir à condensation
Base de référence	Chauffe-eau standard (sans condensation)
Marché cible	Résidentiel
Cas-type mis à jour	Nouveau programme
Coût évité	0,2171 $/$m^3$

PARAMÈTRES DU CAS-TYPE

Économies unitaires			Distorsion (%)	Coût incrémental ($)	Contribution participant ($)	Aide financière ($)	Autres frais ($)	Durée de vie (an)
m^3 gaz naturel	kWh électricité	L eau						
215	n/a	n/a	5	1 229	479	750	0	20
Réf. 1			**Réf. 2**	**Réf. 3**	**Réf. 4**	**Réf. 5**		**Réf. 3**

(ii) « *Références :*

1. *Évaluation du Projet-pilote de chauffe-eau instantané (PE113) du Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro (2011)* »
2. *Gaz Métro, Plan Global en Efficacité Énergétique, Horizon 2016-2018 (PE 113 - Chauffe-eau sans réservoir ENERGY STAR). Pièce B-0556, R-3879-2014, page 43.*
3. *Coût incrémental estimé à partir du PGEÉ 2016-2018 de Gaz Métro (PE113) (pièce B-0556, R-3879-2014, page 43). Gaz Métro évalue le coût incrémental d'un chauffe-eau résidentiel efficace (FE>82%) à 525$. Comme le programme de Gaz Métro ne cible pas spécifiquement les chauffe-eaux à condensation (FE>90%), le coût incrémental estimé par Gaz Métro est ajusté à la hausse d'un montant de 500$ pour tenir compte du coût plus élevé pour un équipement à condensation.* […]. *Le coût incrémental de 1025$ (525$ + 500$) est ensuite ajusté pour l'inflation (2% par année), donnant une valeur actuelle de 1229$.* […] » [nous soulignons]

(iii) Pour le programme *Aérotherme à condensation*, Gazifère utilise des données de référence provenant de la dernière évaluation du programme équivalent chez Gaz Métro, soit l'évaluation réalisée en 2016.

(iv) La plus récente évaluation du programme *PE113 -Chauffe-eau sans réservoir à condensation* (appareil en mode solo) du PGEÉ de Gaz Métro révise le taux d'opportunisme à 67 %.

(v) La plus récente évaluation du programme *PE123 - Chauffe-eau sans réservoir à condensation en mode combo* du PGEÉ de Gaz Métro indique un taux de pénétration du marché de ces appareils de 73 %.

(vi) La plus récente évaluation du programme *PE113 - Chauffe-eau sans réservoir à condensation* (appareil en mode solo) du PGEÉ de Gaz Métro révise le surcoût moyen des chauffe-eau sans réservoir à condensation à 660 $.

(vii) « *Pour les quatre années évaluées* [dans le cadre du programme PE113], *Gaz Métro subventionnait tous les CESR avec un FÉ d'au moins 82 %. En octobre 2015, le FÉ minimum pour les CESR homologués Energy Star est passé de 82 % à 90 % ou plus. Gaz Métro a donc révisé ses critères d'admissibilité et subventionne depuis octobre 2015 uniquement les CESRC dans le programme (FÉ de 90 % ou plus).* » [nous soulignons]

Demandes :

5.1 Compte tenu que la dernière évaluation des programmes de chauffe-eau destinés au marché résidentiel de Gaz Métro (programme PE113 et PE123 (en mode solo et mode combo) a été réalisée en 2016 (références (iv), (v)), veuillez expliquer le choix de certaines données de référence (taux d'opportunisme, coût incrémental et calcul des économies unitaires) provenant de l'évaluation datant de 2011 (références (i) et (ii)). Veuillez tenir compte, dans votre réponse, du fait que des données de la dernière évaluation du programme *PE225* -

Aérotherme à condensation de Gaz Métro, réalisée en 2016, ont été utilisées comme référence pour les cas types du programme équivalent chez Gazifère (référence (iii)).

Réponse 5.1 :

L'évaluation 2016 du programme PE113 de Gaz Métro semble la plus pertinente pour l'analyse du programme équivalent chez Gazifère. Par conséquent, certains paramètres du cas-type du programme de Gazifère ont été mis à jour pour refléter les résultats de la plus récente évaluation. Ainsi, le taux d'opportunisme, le coût incrémental et le calcul des économies unitaires ont été ajustés, tel qu'expliqué ci-dessous :

- **Taux d'opportunisme**
  Le taux d'opportunisme pour le programme de Gazifère a été révisé à 25 %. Bien que l'évaluation 2016 du programme PE113 de Gaz Métro établisse le taux d'opportunisme à 67 %, ce taux n'est pas jugé applicable dans le cas de Gazifère, qui propose une aide financière plus élevée que celle présentement offerte par Gaz Métro (750 $ comparativement à 250 $). En effet, le programme de Gazifère diffère de celui de Gaz Métro puisqu'il vise uniquement la clientèle en provenance du marché existant (les clients provenant du marché de la nouvelle construction ne sont pas admissibles). L'objectif du projet-pilote de Gazifère est de permettre l'utilisation des chauffe-eau sans réservoir dans une portion du marché qui, contrairement au marché de la nouvelle construction, n'adopte pas cette technologie plus efficace.
  Par ailleurs, dans le dossier de Gaz Métro, l'évaluateur a soulevé des enjeux méthodologiques autour de l'établissement du taux d'opportunisme qu'il estime potentiellement surestimé, et invite à la prudence quant à son utilisation. Le taux d'opportunisme de 25 % est une hypothèse de travail qui tient compte de l'aide financière, et de son impact sur le coût net à l'achat pour les participants et de la niche de clientèle visée.

- **Coût incrémental**
  Le coût incrémental d'un CERSC par rapport à un chauffe-eau à accumulation (CEA) a fait l'objet d'une analyse en profondeur dans l'évaluation du programme de Gaz Métro. Néanmoins, trois éléments ont été ajustés pour augmenter la précision du résultat :

  a. **Les coûts pour l'installation d'un CEA ont été actualisés (plutôt que d'être multipliés par 1,5 pour tenir compte de la différence entre les durées de vie d'un CEA et d'un CESRC). C'est-à-dire que le coût d'achat et d'installation d'un deuxième CEA à l'année 12 a été actualisé pour le ramener à l'an 1, et que la valeur résiduelle du deuxième CEA à l'année 18 a été soustraite.**

  b. **Les coûts pour les conduits d'évacuation n'ont pas été pris en compte pour le deuxième CEA.**

c. Les coûts annuels d'entretien du CESRC ont été actualisés sur la durée de vie du CESRC.

Ces ajustements résultent en un coût incrémental estimé à 871 $. Cette valeur a été utilisée dans les projections mises à jour de Gazifère.

Malgré la révision du coût incrémental aux fins de l'analyse de rentabilité, l'aide financière proposée demeure à 750 $, un niveau d'aide financière jugé adéquat pour soutenir la demande de CESRC et qui représente environ 60 % du surcoût à l'achat d'un CESRC par rapport à un CEA.

- **Calcul des économies unitaires**
  L'efficacité théorique de la base de référence était basée sur l'évaluation 2011 du programme PE113, tandis que celle du CESRC s'appuyait sur le manuel de référence technique des distributeurs gaziers en Ontario. En présence de nouvelles données provenant de l'évaluation 2016 du programme PE113, les efficacités théoriques ont été mises à jour avec les valeurs suivantes : base de référence (CEA) : 63 % et CESRC : 94 %.
  Avec ces nouvelles valeurs, les économies unitaires s'élèvent à 185 m3.

5.2 Le cas échéant, selon la réponse fournie à la question précédente, veuillez ajuster le cas type du programme proposé par Gazifère (référence (i)). Veuillez également réviser les prévisions monétaires, d'économies d'énergie et de rentabilité du PGEÉ 2018 de Gazifère, le cas échéant. Si aucun ajustement n'est requis, veuillez justifier.

Réponse 5.2 :

Tel que mentionné en réponse à la question 5.1, les paramètres du cas-type ont été revus pour tenir compte de la plus récente évaluation, et inclus certains ajustements. Les paramètres révisés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

PARAMÈTRES DU CAS-TYPE [du programme Chauffe-eau à condensation de Gazifère]

Économies unitaires			Distorsion (%)	Coût incrémental ($)	Contribution participant ($)	Aide financière ($)	Autres frais ($)	Durée de vie (an)
m^3 gaz naturel	kWh électricité	L eau						
185	n/a	n/a	25	871	121	750	0	20

Les prévisions monétaires, d'économies d'énergie et de rentabilité du PGEÉ 2018 de Gazifère (Tableaux 5 à 9 de la pièce GI-19, document 2) ont été mises à jour avec ces nouveaux paramètres.

5.3 Considérant que depuis octobre 2015, Gaz Métro ne subventionne que des chauffe-eau sans réservoir à condensation dans le cadre de son programme PE113 (référence (vii)), veuillez expliquer la différence entre le surcoût estimé pour cet appareil par l'évaluateur du programme de Gaz Métro (660 $) (référence (vi)) et le surcoût estimé dans le cas type du programme proposé par Gazifère (1 229 $) (références (i) et (ii)).

Réponse 5.3 :

Tel que décrit en réponse à la question 5.1, le coût incrémental a été recalculé à 871 $, en tenant compte de la plus récente évaluation et de certains ajustements.

5.4 Veuillez confirmer que la base de référence utilisé par Gazifère est un chauffe-eau à accumulation avec un FÉ de 58 %. Sinon, veuillez expliquer.

Réponse 5.4 :

La version originale du PGEÉ 2018 utilisait un FÉ de 58% pour la base de référence. Tel que décrit à la réponse à la question 5.1, celui-ci a été ajusté à 63 % pour tenir compte de la plus récente évaluation.

Incitatifs financiers aux installateurs

6. Références : (i) Pièce B-0192, p. 8 ;
(ii) pièce B-0172, p. 77.

Préambule :

(i) « *Le montant* [des incitatifs aux installateurs] *est calculé en fonction des niveaux de participation prévus ainsi que des incitatifs unitaires pour chacune des mesures visées.* »

(ii) Tableau 13 - Plan d'évaluation.

Demande :

6.1 Veuillez expliquer comment Gazifère compte suivre et mesurer l'impact des incitatifs prévus sur la participation aux programmes du PGEÉ (référence (i)). Veuillez mettre à jour le Plan d'évaluation le cas échéant (référence (ii)).

Réponse 6.1 :

Gazifère compte inclure dans ses sondages aux participants l'influence de l'installateur sur le choix d'un équipement à haute efficacité. Ceci permettra de recueillir des informations pertinentes pour juger de l'impact de cet incitatif, sans toutefois ajouter des ressources pour effectuer des sondages spécifiques auprès des installateurs.

Un sondage spécifique auprès des installateurs pourrait être ajouté aux démarches d'évaluation mais ceci nécessiterait un accroissement du budget d'évaluation, sans nécessairement ajouter à la qualité des informations recueillies.

Programme Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière

7. Références : (i) Pièce B-0172, p. 14 ;
(ii) dossier R-3970-2016, pièce B-0209, p. 12.

Préambule :

(i) « *Avec cette nouvelle mesure* [Régulateur extérieur de chaudière], *Gazifère cible une partie de sa clientèle qui utilise des chaudières plus anciennes pour alimenter un système de chauffage à eau chaude, notamment pour le chauffage des immeubles.* »

(ii) « *Enfin, Gaz Métro a apporté une modification au formulaire obligatoire de déclaration des travaux pour les installations au gaz naturel afin d'y ajouter une section spécifique visant à confirmer l'installation d'une sonde de température extérieure et la mise en service du contrôle de température (intérieure/extérieure) lorsqu'il s'agit d'installations de chaudières destinées au chauffage de l'espace. Cette modification vise ainsi l'ensemble des chaudières à gaz naturel destinées au chauffage de l'espace, ce qui inclut les participants aux programmes PE111 Chaudière efficace du marché résidentiel, PE202 Chaudière à efficacité intermédiaire et PE210 Chaudière à condensation du marché CII.* »

Demande :

7.1 Veuillez expliquer si, dans le cadre de ses programmes associés aux nouvelles chaudières pour le chauffage de l'espace, Gazifère prévoit une démarche comparable à celle de la référence (ii).

Réponse 7.1 :

Depuis 2016, Gazifère exige des participants au programme Chaudière à condensation qu'une sonde de contrôle de la température extérieure soit installée sur les appareils servant au chauffage de l'espace et que l'installateur confirme la mise en service du contrôle de température intérieure/extérieure.

Programme Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation

8. Référence : Pièce B-0172, p. 62.

Préambule :

Mesure : Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré avec une efficacité supérieure ou égale à 90 %.

Demande :

8.1 Veuillez préciser si les générateurs d'air tempéré à condensation mentionnés en référence correspondent aux aérothermes à condensation subventionnés dans le cadre du programme *Aérothermes à condensation* du PGEÉ de Gazifère.

Réponse 8.1 :

Les générateurs d'air tempéré à condensation (condensing make-up air unit) sont des équipements très différents des aérothermes à condensation (condensing unit heater). Le générateur d'air tempéré s'approvisionne d'air frais, alors que les aérothermes à condensation s'emploient avec l'air ambient intérieur.

Programme Équipements de cuisine commerciale

9. Références : (i) Pièce B-0172, p. 30 ;
(ii) Pièce B-0172, p. 58 ;
(iii) Pièce B-0192, p. 14.

Préambule :

(i) Dans le cadre du programme *Équipements de cuisine commerciale*, **v**olet *Lave-vaisselle*, pour le type de lave vaisselle BT-C1, le surcoût est 0 $, la contribution du participant est -100 $ et l'aide financière est 100 $.

(ii) Dans le cadre du programme *Équipemenst de cuisine commerciale*, volet *Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit*, le surcoût est 220 $, la contribution du participant est 0 $ et l'aide financière est 220 $.

(iii) « *Un programme d'installation directe* [Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit] *est basé sur une approche clé-en-main pour le participant. Ceci inclut notamment la sélection d'un entrepreneur qualifié de la part de l'administrateur de programme pour l'installation des*

mesures retenues, et offre habituellement une aide financière significative, voire couvrant la totalité du coût de la mesure. » [nous soulignons]

Demande :

9.1 Veuillez préciser si l'aide financière offerte par Gazifère dans le cadre du programme *Équipement de cuisine commerciale*, volet *Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit* vise à couvrir 100 % du surcoût ou 100 % du coût de la mesure (références (ii) et (iii)). Le cas échéant, veuillez préciser les mesures du PGEÉ 2018 qui seront subventionnés à plus de 100 % de leur surcoût (référence (i)).

Réponse 9.1 :

L'aide financière offerte par Gazifère pour les Pulvérisateurs de pré-rinçage à faible débit vise à couvrir 100% du coût de la mesure.

Deux mesures du PGEÉ 2018 sont proposées à être subventionnés à plus de 100% de leur surcoût, soit le pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit ainsi que le lave-vaisselle à basse température de type convoyeur à une porte. Notons que cette configuration précise de lave-vaisselle ne représente qu'une très faible part de marché des lave-vaisselles.

Suivi et évaluation des programmes

10. Référence : Pièce B-0172, p. 77.

Préambule :

Tableau 13 - Plan d'évaluation.

Demandes :

10.1 Veuillez préciser dans le Plan d'évaluation de la référence, le moment auquel les effets de distorsion des programmes seront révisés.

Réponse 10.1 :

Les effets de distorsion des programmes seront minimalement révisés lors des évaluations de programme de Gazifère. Par ailleurs, Gazifère compte poursuivre sa pratique de suivre les résultats d'évaluation de Gaz Métro, et lorsque pertinent, d'adapter les différents paramètres des cas-types tel que les effets de distorsion.

10.2 Veuillez élaborer sur la pertinence et la possibilité de sonder annuellement les participants afin de déterminer les effets de distorsion, dans le cadre des exercices annuels de collecte de données prévus.

Réponse 10.2 :

L'exercice de collecte d'information vise notamment à obtenir des informations de qualité qui permettront d'évaluer les effets de distorsion lorsqu'un volume suffisant aura été réalisé. Les informations recueillis pourraient servir à réviser les effets de distorsion si les données analysées sont suffisamment robustes, soit ne démontrant pas une dispersion trop grande dans le cas d'un petit nombre d'observation.

10.3 Veuillez préciser si le taux de pénétration de marché des programmes fera partie des informations collectées dans le cadre des évaluations de processus. Si ce n'est pas le cas, veuillez commenter sur la pertinence et l'opportunité de le faire.

Réponse 10.3 :

Gazifère ne compte pas réaliser ce type d'analyse dans le cadre du plan d'évaluation proposé. Bien que ce type d'analyse puisse fournir des données pertinentes pour obtenir une meilleure compréhension du marché et de l'impact des programmes de Gazifère, les ressources additionnelles requises pour réaliser ce type d'étude peuvent difficilement être supportées par le distributeur et ses clients.

10.4 Veuillez expliquer si, pour les programmes *Appui aux initiatives* et *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* des collectes des données sont prévues après 2018 et 2019.

Réponse 10.4 :

La pertinence de poursuivre la collecte d'informations pour le projet pilote Chauffe-eau sans réservoir à condensation sera évaluée lors de l'évaluation de processus de ce programme.

En raison de la complexité du processus décisionnel entourant la participation au programme Appui aux Initiatives ainsi que de la diversité des types des mesures pouvant y être éligibles, ce programme ne se prête pas à un sondage éclair comme pour les programmes normés d'équipements. Aucune collecte d'informations additionnelles n'est prévue suite à la réalisation de l'évaluation du programme en 2018.